

## APPEL A PROJET CURI 2018

### LE CURI

---

Le CURI a pour mission de :

- vérifier l'adéquation entre les actions menées à l'international par l'établissement et les objectifs affichés dans le CQD ;
- instruire les questions relatives à l'international ;
- animer la réflexion sur l'international par le biais d'interventions de personnels extérieurs ou internes à l'établissement ;

### LES PROJETS FINANCES

---

Dans le cadre de ses actions, le CURI propose de soutenir les initiatives à destination de l'international.

#### 1) Conditions d'éligibilité

Les projets financés devront répondre à des critères spécifiques en lien avec les grands axes stratégiques de la politique internationale de l'Université de Rouen Normandie :

##### 1.1) **Montage de projets à destination de mobilités futures d'étudiants**

- Développement de projets de mobilité sortante (dans l'objectif de créer des opportunités pour une mobilité étudiante d'études ou de stage).
- Développement de l'attractivité de l'établissement et augmentation de la mobilité entrante (dans l'objectif de créer des opportunités pour une mobilité étudiante d'études ou de stage).

**Ces projets ne peuvent pas financer des mobilités étudiantes ou compléter des bourses de mobilité individuelles existantes.**

- **Mobilité de personnel à des fins d'enseignement ou de formation dans une université partenaire hors Europe (financement de missions) :** d'une durée de 2 jours à 2 mois avec l'obligation d'effectuer au minimum 8 heures d'enseignement sur place quelle que soit la durée du séjour

##### 1.2) **Internationalisation des formations (invitation d'enseignant étranger pour intervenir dans les formations...)**

##### 1.3) **Aide au montage de projet collectif de formation et/ou de recherche (Programmes Européens : Erasmus +, PHC, ...)**

#### 2) Critères d'éligibilité

Une attention particulière sera donnée aux projets :

- ayant un lien avec la francophonie.
- Bénéficiant de cofinancements

Les financements attribués sont des aides ponctuelles et ne peuvent financer des projets récurrents.

### 3) Calendrier

Lancement de l'appel à candidature : 31 janvier 2018

Date limite de dépôt des dossiers : 8 mars 2018

Le dossier est à remettre au référent relations internationales de composante ou institut.

### 4) Présentation des candidatures

Le dossier de candidature comprend :

- Un formulaire de candidature
- Un budget prévisionnel
- Tout autre document pertinent pour justifier la demande de subvention

### 5) Sélection des dossiers

Les dossiers seront étudiés et validés en amont par les référents relations internationales et la direction de composante ou institut. Ils seront ensuite étudiés lors du CURI. Les dossiers seront présentés devant les autres membres du conseil par le référent relations internationales.

### 6) Publication des résultats

Les résultats seront annoncés aux porteurs de projet les jours suivants le CURI du 21 mars 2018.

## **LA GESTION DES DEPENSES**

---

Pour les projets retenus, les composantes recevront une avance correspondant à 75% du montant total de la subvention attribuée. Le versement des 25% restants sera conditionné à la production de justificatifs des dépenses et à la soumission d'un rapport qualitatif. Le cas échéant, la demande de remboursement du trop-perçu pour être demandé.

**Aucun versement/paiement ne pourra être effectué après le 30 novembre 2018.**